



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Vos nouvelles conditions

prêts salariés CA AM



<https://cfdtanjoumaine.com>



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

le 20 avril 2018

Evolution des conditions salariés CR sur les crédits aux particuliers

Objectif de cette évolution : être conforme à la réglementation MSA en prenant en compte le prix ou le taux vendu et non le prix catalogue et veiller à limiter la remise à 30 % maxi pour respecter la loi Veil

Vos nouvelles conditions :

- Aucune distinction du type de financement : les conditions seront identiques pour un financement résidence principale, résidence locative ou résidence secondaire
- Des remises de 30 % sur nos prix vendus dans la limite de 30% sur le TAEG :
 - – une grille de taux mensuelle : le taux appliqué représentera 70% des prix constatés sur les prêts décidés sur le mois M-2
 - – une grille ADE semestrielle : le taux appliqué sera égale à 70% des prix constatés sur les prêts réalisés sur le semestre S-1
 - – un barème de frais de dossier semestriel : 1% du montant financé dans la limite de 70% des frais de dossier vendus sur les prêts réalisés au dernier semestre
 - *Exemple d'un financement de 150.000€ sur 15 ans si emprunteurs entre 36 et 45 ans :: gain de coût de crédit de 2 779€ et si vous financez plus (jusqu'à 300ke) vous n'aurez aucune garantie*
- Des indemnités de remboursement qui représentent 70% des 3% du CRD appliqué aux clients
- Sur votre résidence principale aucune garantie jusqu'à 300.000€
- Pour vos rachats de crédit habitat : si vous n'étiez pas éligibles aux conditions salariées au moment de votre crédit, on pourra vous reprendre votre capital restant dû aux conditions salariées du mois de votre demande (avant on appliquait le taux le plus élevé entre le taux salarié au moment de votre crédit et le taux salarié du mois de votre demande)
- Vos projets consommation

	Pac auto , véhicule de loisirs			Pac confort		Pac perso
	12-36 mois	37-72 mois	73-120 mois	12-60 mois	61-144 mois	12-60 mois
Taux salariés actuels au 20/04/18	2.23%	2.23%	2.23%	1.65%	1.65%	2.23%
Propositions	2.14%	2.16%	2.45%	1.32%	1.55%	2.82%

Deux taux plus élevés qui, selon la direction, représentent peu de salariés

Pour nous remonter vos questions et informations :

<https://cfdtanjoumaine.com>

Bulletin d'adhésion

SECTION SYNDICALE ANJOU MAINE

A envoyer sous pli confidentiel à : Salle CFDT Angers, Laval, Le Mans

Je soussigné M. Mme. Mlle.....adhère à la CFDT.

Nom de naissance.....

Adresse

Date de naissance...../...../.....

Agence / Service

Cadre Oui Non

e-mail

Salaire annuel net imposable

Cotisation

La cotisation est calculée sur la base de **0,75%** du salaire annuel divisé par 12. (montant du dernier salaire annuel net imposable)

Prélèvement automatique effectué **tous les 5 du mois**.

Le premier prélèvement se fait en principe **le 1 mois suivant l'adhésion**.

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

À REMPLIR PAR LE FUTUR ADHÉRENT

Recto

Référence unique du mandat (RUM) délivré par le syndicat :

Le "mandat de prélèvement SEPA" est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA). En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : A/ la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ; B/ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom / Prénom du débiteur	
Adresse	
N° et nom de la rue	
Code postal	Ville
Pays	
Coordonnées du compte N° IBAN	
Identification internationale du compte bancaire	
N° BIC	
Code international d'identification de votre banque	
Nom du syndicat CFDT créancier	
ICS (identifiant créancier SEPA)	
Adresse N° et nom de la rue	
Code postal	Ville
Pays	
Code postal	Ville
Pays	



SUITE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Verso

Type de paiement Paiement récurrent / répétitif

Signé à (lieu et date JJ/MM/AAAA)

...../...../.....

Signature
du nouvel adhérent

Veuillez signer ici

A retourner à :

Zone réservée à l'usage exclusif de la CFDT